

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de la pêche

ARRÊTÉ du 27 AOÛT 2008

modifiant l'arrêté du 11 avril 2007 portant nomination au Conseil supérieur des prestations sociales agricoles

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code rural,

Vu l'arrêté du 11 avril 2007 modifié, portant nomination au Conseil supérieur des prestations sociales agricoles,

**ARRÊTE :**

ARTICLE 1er

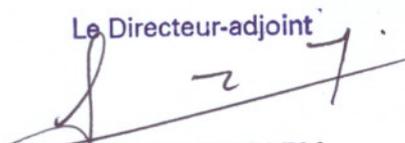
Messieurs Julien VALENTIN et Arnaud TACHON sont nommés respectivement membre titulaire et membre suppléant de toutes les sections du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles, à l'exception de la section permanente et de la section de l'assurance des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, en qualité de représentants des Jeunes Agriculteurs (JA), en remplacement de Messieurs Bruno LEDRU et Antoine BENOIST.

ARTICLE 2

Le directeur des affaires financières, sociales et logistiques au ministère de l'agriculture et de la pêche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 27 AOÛT 2008

Le Directeur-adjoint



Philippe AUZARY